LES MANDAILLES
les Foyers de Charité
LYCÉE TECHNIQUE PRIVÉ

FICHE INTERNAT 2021 / 2022

Stagiaire
Nom : ..... Prénom : .....Classe : .....
N° portable du stagiaire : .....

J'atteste :

❑ **avoir pris connaissance du règlement intérieur spécifique à l'internat et des tarifs et modalités de paiement relatifs à l'hébergement et la restauration**,

❑ m'engager à donner 1 chèque de caution de 200€ (à remettre et à dater du jour de l'état des lieux d'entrée et qui sera détruit à la date d'expiration de sa validité dans un destructeur de documents),

❑ m'engager à donner 1 chèque de caution de 10€ pour le badge d'accès,

Fournitures :

- 1 tenue de nuit
- 1 alèse pour matelas 80 x 190cm
- 1 traversin ou oreiller
- 1 nécessaire de toilette
- 1 paire de sandales de douche / chaussons
- 1 cadenas dont le diamètre est inférieur à 5mm
- 2 draps pour matelas 80x190
- 1 couverture ou couette
- 1 peignoir éponge
- cintres (2 ou 3)

Fait à ....., le.....

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Nom, prénom, date et signature du stagiaire majeur

Pour une responsabilité conjointe entre l'établissement et les parents en ce qui concerne l'internat

Puisque vous êtes parents et que vous assumez les frais d'internat, nous tenons à ce que nous soyons ensemble bien rigoureux sur ce que vous autorisez ou non concernant la vie en internat de votre jeune.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir cocher les cases ci-dessous selon le cas.

➢ Notre jeune est autorisé(e) à se rendre au village

occasionnellement (avec autorisation parentale écrite) ❑ comme il le souhaite ❑

Le retour est prévu en internat impérativement à 22h. Si toutefois, il doit revenir un peu plus tard (vers 22h30), il devra le signaler au préalable par un mot ou un mail au responsable d'internat et/ou Mme MEYNIER, responsable de vie scolaire. D'autre part, si votre jeune a un retard, il devra téléphoner à son responsable d'internat (Filles 04.75.68.58.21 / Garçons 04.75.68.58.20).

➢ Nous autorisons notre jeune à dormir occasionnellement à l'extérieur Oui ❑ Non ❑

Par ailleurs, les repas dans la chambre **ne sont pas autorisés**. Un micro-ondes est à disposition en salle à manger des élèves si votre jeune prend un repas que vous lui avez préparé.

De plus, le stagiaire aura à disposition un badge pour circuler à l'internat. Une caution de 10€ sera à verser en échange de ce badge. En cas de perte, la caution sera encaissée. Sinon, elle sera restituée au retour du badge en fin de formation.

Ainsi nos responsabilités seront mieux définies. Vous remerciant de votre compréhension.

Fait à ..... le.....

Signature du stagiaire

Signature des parents